

Neuilly-sur-Seine, le 2 mars 2006

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu, à la suite de la séance inaugurale du débat public sur la dénivellation et la couverture de la RN13 à Neuilly-sur-Seine, me faire part de vos réactions par courrier.

L'une des règles du débat est que tout courrier reçoit réponse, d'où la présente lettre dans laquelle je souhaite que vous ne voyiez aucun propos polémique.

Je prends acte de votre intention de former un recours contentieux le moment venu contre les actes administratifs susceptibles d'être pris à l'issue du débat.

Je regrette comme vous l'attitude d'une partie du public lors de cette séance inaugurale et je crois d'ailleurs avoir clairement affirmé que la commission ne s'y associait en rien.

Toutefois vous n'avez pas pu ne pas noter, comme je l'ai fait, que nombre des personnes présentes ont réagi moins au contenu de votre propos qu'à sa longueur qui dérogeait à la règle commune de brièveté établie pour que le plus grand nombre puisse s'exprimer et dont chacun a bien compris la raison d'être. Le principe d'égalité veut que la même règle vaille pour tous et de ce fait, je ne pouvais laisser un intervenant, quelque fut la teneur de son propos, se substituer à mon rôle de régulateur.

Cette circonstance rendait peu opérants les appels au calme qu'apparemment vous n'avez pas remarqués alors que pour ma part je me rappelle nettement vous avoir invitée à poursuivre après avoir relevé que votre propos n'était pas terminé.

Il appartient à la commission que je préside et à elle seule de fixer les règles du débat. Elle a été créée pour cela. À l'issue de celui-ci, et seulement à ce moment là, vous jugerez s'il a été ou non conduit conformément à vos attentes.

Le débat va durer plus de trois mois et vous aurez largement l'occasion de vous exprimer par divers canaux.

Vous n'estimez pas à sa juste valeur l'intérêt du cahier d'acteurs. Chacun des cahiers sera en effet largement diffusé et laissera davantage de traces que les interventions orales. Je vous invite à consulter à titre d'exemples ceux produits dans le cadre d'autres débats, nous en avons quelques uns dans nos locaux.

Par ailleurs nous envisageons que la séance pour laquelle aucun thème n'est pour le moment fixé, puisse permettre à ceux qui ont ou auront développé sur le projet une réflexion approfondie de la présenter et de la soumettre à la discussion.

Il va de soi que votre déclaration sera jointe in extenso au compte rendu de la séance. Il en sera de même de votre lettre et de la présente.

En souhaitant de votre part une participation active et constructive au débat, je vous présente, Madame la Présidente, l'expression de mes hommages respectueux.

Roland Peylet
Président de la Commission
Particulière du Débat Public